



Point. commun

Vivre
Innover
Aimer

JANVIER À AVRIL
2025

Le journal d'information de votre Communauté d'agglomération



2025

**DES ENGAGEMENTS FORTS
POUR NOTRE TERRITOIRE**

Photo Gaël Fontaine - Adobe Stock

Vaux-en-Beaujolais
Clochemerle



Aimer

EN PLUS FORT SUR NOTRE TERRITOIRE

Ici on s'implique pour valoriser
nos atouts culturels et touristiques.



NOS COMMUNES, NOTRE FIERTÉ

Arnas, Blacé, Cogny, Denicé, Gleizé, Jassans-Riottier, Lachenas, Le Perréon, Limas, Montmelas-Saint-Sorlin, Rivolet, Saint-Cyr-le-Châtoux, Saint-Étienne-des-Oullières, Saint-Julien, Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais, Vaux-en-Beaujolais, Villefranche-sur-Saône, Ville-sur-Jarnioux

3

Questions à Pascal Ronzière

Président de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône



“ En 2025, nous continuerons à investir et nous n'augmenterons pas les impôts ”

En vous retournant sur l'année écoulée, que retenir-vous de 2024 ?

En 2024, nous avons franchi une nouvelle étape avec des réalisations importantes. Je pense à la mise en service de la nouvelle station de traitement des eaux de Villefranche après 4 ans de travaux. Nous pourrions ainsi mieux nous protéger en cas d'orages importants et mieux gérer nos ressources en recyclant les eaux usées. Nous avons également amélioré les services à la population, notamment avec le développement du transport à la demande vers tous les villages, ou encore le déploiement de la collecte et du compostage des déchets alimentaires. Tout ce qui touche les habitants au quotidien nous concerne. Nous agissons pour améliorer leur qualité de vie.

En 2025, quelle sera la feuille de route de la Communauté d'agglomération ?

Avant tout, voter le budget ! Comme toutes les collectivités dans le Rhône et en France, nous sommes impactés par la crise des finances publiques et le ralentissement de l'activité économique. Cela veut dire moins de recettes. Nous devons donc faire des choix tout en conservant le cap que nous nous sommes fixés dans notre plan de mandat. Ce n'est pas le moment d'appuyer sur le bouton « pause ». En 2025,

nous continuerons à investir pour réaliser les projets dont le territoire a besoin et pour soutenir l'activité des entreprises et des artisans locaux. Et nous n'augmenterons pas les impôts, ni pour les particuliers, ni pour les entreprises.

Concrètement, comment envisagez-vous les prochaines étapes ?

En 2025, notre priorité sera l'approbation définitive et la mise en œuvre du nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUiH) dont notre territoire a besoin pour se développer harmonieusement. C'est un enjeu majeur pour les 10 ans à venir. Avant Noël, nos 18 communes et les acteurs locaux ont donné un avis favorable au projet de PLUiH. Prochainement, les habitants auront à nouveau la parole dans le cadre de l'enquête publique et pourront donner leur avis. Par ailleurs, plusieurs projets vont se concrétiser. Les travaux d'extension de Créacité, notre campus de production et de formation au cœur de Villefranche, viennent de démarrer. À terme, c'est plus de formation et d'emplois, notamment pour les jeunes. Autre exemple, la construction de la future crèche de 36 places à Blaceret devrait débuter fin 2025. Cela va apporter un vrai « plus » pour les familles dans le nord du territoire.

Sommaire



PLUiH 08-09

Imaginer et aménager votre territoire de demain



Dossier Solidarité 10-13

La Solidarité au cœur de nos vies

Rétrospective 2024 04-07

La Communauté d'agglomération en action

Mobilité 14

En covoit' rendez-vous, l'application pour faciliter le covoiturage au quotidien !



L'Escale à Arnas 18

Le complexe sportif et événementiel

RÉTROSPECTIVE 2024

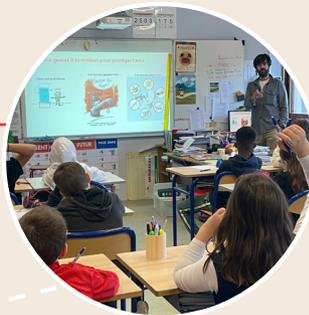
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION EN ACTION

Des réalisations concrètes ont marqué 2024. De l'économie circulaire à la culture, en passant par la mobilité et le sport, retour en images sur les projets qui façonnent notre territoire et préparent l'avenir.

Avril 2024 ATELIER ASSAINISSEMENT ÉCOLE CM2

SAINT-ÉTIENNE-DES-OULLIÈRES

Le parcours de l'eau et son traitement après utilisation expliqués aux élèves par les agents qui y travaillent au quotidien.



Avril 2024 LANCEMENT DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS ARNAS

Les composteurs individuels sont disponibles à l'Escale au prix de 20 € (56 € pris en charge par la Communauté d'agglomération).



Avril 2024 JOURNÉE PORTES OUVERTES CONSERVATOIRE VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

En 2024, les enseignants du Conservatoire ont transmis leur savoir et leur passion à quelques 900 élèves.



Mai 2024 - FRESQUE BELLEROCHÉ VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

L'artiste de Street-Art "LadyBug" a réalisé une fresque de 80 m² pour donner vie au "Nouvel Oxygène", le projet de transformation du quartier de Belleroche.

Mars 2024 OUVERTURE COMPOSTEUR PARTAGÉ LACENAS

Sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets alimentaires, grâce à différentes solutions de compostage proposées aux habitants.



Juin 2024 JOURNÉE OLYMPIQUES À L'ESCALE LABEL TERRE DE JEU ARNAS

Une journée festive et sportive pour découvrir de nombreux sports et s'initier à ceux-ci. Ultimate frisbee, volley-ball, escalade, patinage artistique, etc. : il y en avait pour tous les goûts !



Mai 2024 MAI À VÉLO - DÉPLOIEMENT DES BORNES DE RÉPARATION JASSANS-RIOTTIER

Une borne de réparation et d'entretien de vélos a été installée dans chacune des 18 communes du territoire.

Juillet 2024

**CONCERT L'AMPLI
VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE**

« LARADJI » a été sacrée lauréate « Or » de l'ampli 2024. Elle a bénéficié d'un accompagnement complet et a enregistré un album de 6 titres.



Juillet 2024

**ALINE CHAMEREAU
AUX JEUX OLYMPIQUES**

La caladoise Aline Chamereau a participé aux Jeux Olympiques de Paris 2024 en beach-volley après s'être brillamment qualifiée avec sa paire Clémence Vieira.



**Août 2024
SILENCE ÇA TOURNE ! - VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE**

Les locaux du futur siège de la Communauté d'agglomération ont accueilli le tournage du film « Magistrate » mettant en scène notamment Louise Bourgoïn et Muriel Robin. Sortie courant 2025 !



©Le Progrès - Benjamin Terrasson

Septembre

**UNE OFFRE
DES TRANSPORTS
EN COMMUN RENFORCÉS**

Depuis la rentrée de septembre 2024, le réseau Libellule a évolué. Les fréquences ont été augmentées, les amplitudes élargies et le service de transport à la demande « Résalib » a été étendu à de nouvelles communes rurales.



**Septembre-
octobre 2024**

**SEMAINES DU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

La fête de l'environnement à Villefranche, temps fort des « Semaines du développement durable » 2024.



**Septembre - octobre 2024
INAUGURATION DE LA STATION
VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE**

Investissement phare, la nouvelle station de Villefranche permet de doubler la capacité de traitement des eaux usées et d'assurer une meilleure protection du milieu naturel.



Octobre 2024

**NOUVELLE STATION
DE TRAIL DU BEAUJOLAIS
SALLES-ARBUISSONNAS-
EN-BEAUJOLAIS**

Trois nouveaux parcours sont disponibles au départ de Salles-Arbussonnas-en-Beaujolais : À vos marques, prêts, traitez !



**Décembre 2024
FÊTES DE FIN D'ANNÉE
DANS LES CRÊCHES**

Les festivités ont été au rendez-vous dans les crèches de la Communauté d'agglomération où petits et grands ont pu profiter des animations mises en place pour les fêtes de fin d'année.



23 novembre 2024

MARATHON INTERNATIONAL DU BEAUJOLAIS

Un Marathon encore plus éco-responsable grâce à la Communauté d'agglomération. 11 rampes à eau ont été installées, et ont permis d'économiser plus de 21 000 bouteilles d'eau en plastique.



À L'ÉCOUTE DES HABITANTS

2024, UNE ANNÉE DE DIALOGUE

Urbanisme, habitat, transition écologique... En 2024, la collectivité a multiplié les temps d'échange avec les citoyens. Des rencontres essentielles pour construire ensemble les projets qui façonnent notre territoire.



Imaginer et aménager
notre territoire de demain

- **Urbanisme Habitat**
RÉUNIONS PUBLIQUES PLUiH

30 MAI 2024 - SAINT-JULIEN
3 JUIN 2024 -
VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

Des réunions ouvertes à tous pour « imaginer et aménager notre territoire de demain ». Le nouveau PLUiH permettra aux 18 communes de bénéficier des mêmes règles d'urbanisme.



- **Développement durable et transition énergétique**

2^e RENCONTRES DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
17 JUIN 2024 - ARNAS

Des échanges entre habitants, services, élus et partenaires autour des différents dispositifs et aides financières mis en place dans le cadre du plan d'aide à la rénovation énergétique adopté en 2022.



- **Déchets**
RÉUNIONS PUBLIQUES
COLLECTE DES BIODÉCHETS

12 SEPTEMBRE ET 14 OCTOBRE
2024 - VILLEFRANCHE-
SUR-SAÔNE ET GLEIZÉ

À l'occasion de l'installation de 32 nouvelles bornes à biodéchets à Villefranche et Gleizé, des réunions d'information ont permis aux habitants de bénéficier de conseils pratiques pour le compostage.



- **Développement économique**
1^{ères} RENCONTRES TERRITOIRE ET ENTREPRISES
3 DÉCEMBRE L'ESCALE À ARNAS

Une soirée à destination des chefs d'entreprises du territoire, afin de présenter la stratégie de développement économique de la collectivité et les principaux projets. L'occasion d'échanger sur les réponses aux besoins des entreprises.

- **Grands Projets**
RÉUNION D'INFORMATION
CRÉACITÉ
16 NOVEMBRE 2024 - CRÉACITÉ
À VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

Échanges avec les habitants du quartier sur le projet d'extension de « Créacité » : futur campus artisanal et productif au cœur de la cité.





3 BONNES RÉOLUTIONS EN 2025 !

« **CETTE ANNÉE, PROMIS, JURÉ... !** »

Avec le nouvel an, c'est une tradition, chacun prend ses bonnes résolutions, quitte, parfois, à ne pas les tenir toutes. Et si nous prenions des résolutions « gagnant-gagnant » pour notre territoire en 2025 ?

Par exemple, agir tous ensemble au quotidien pour protéger notre environnement, améliorer notre qualité de vie et préserver notre pouvoir d'achat, par des gestes éco-responsables. Chiche !

1

En 2025, maîtrisons mieux notre consommation et contribuons à une gestion durable de l'eau en utilisant le nouveau système de télérelève à distance mise en place à partir de septembre prochain par la Communauté d'agglomération :

- **avantage collectif** : éviter le gaspillage de la ressource en eau,
- **avantage pour chacun** : un suivi simplifié en temps réel (détection de fuite, anomalie sur notre compteur d'eau, etc.) et une baisse de la facture d'eau.



2

En 2025, laissons plus souvent notre voiture au garage et testons au moins une fois les nouvelles solutions de mobilités proposées par la Communauté d'agglomération et SYTRAL Mobilités :

bus, transport à la demande, covoiturage, autopartage.

- **avantage collectif** : moins de bouchons et une meilleure qualité de l'air,
- **avantage pour chacun** : un gain de temps et d'argent en réduisant sa facture d'essence.



3

En 2025, participons au tri et à la valorisation de nos déchets en utilisant les composteurs individuels, ainsi que les sites de compostage partagé et les bornes d'apport volontaire de biodéchets mis à disposition par la Communauté d'agglomération :

- **avantage collectif** : un environnement préservé,
- **avantage pour chacun** : pas d'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) payée par les ménages et les entreprises.



LES RENDEZ-VOUS EN 2025

• **PLUiH enquête publique**
DU 10 FÉVRIER AU 14 MARS
et approbation
EN SEPTEMBRE

• **Le déploiement du tri à la source des déchets alimentaires à Villefranche**
EN MARS ET SEPTEMBRE

• **Les semaines du Développement Durable**
EN SEPTEMBRE



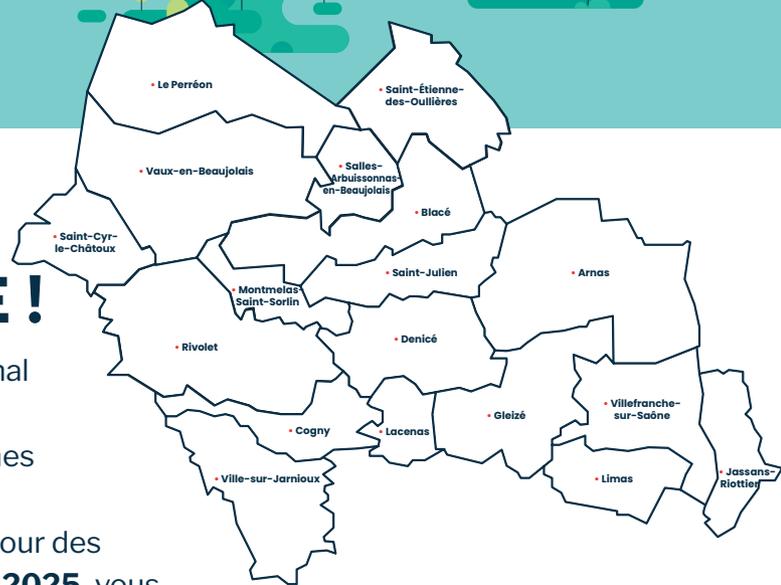
Imaginer et aménager notre territoire de demain



Urbanisme et Habitat

VOUS AVEZ LA PAROLE !

Le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUiH) a été validé par le Conseil communautaire et les 18 communes. Les personnes publiques associées (État, chambres consulaires, collectivités locales) ont été consultées. C'est au tour des habitants de s'exprimer. **Du 10 février au 14 mars 2025**, vous pourrez vous informer dans le détail et donner votre avis dans le cadre de l'enquête publique.



UN CHOIX IMPORTANT

Le PLUiH est le document de référence qui fixe les mêmes règles d'urbanisme pour les 18 communes de la Communauté d'agglomération. C'est un vrai progrès pour plusieurs communes qui ne disposaient, pas jusqu'à présent, d'un document d'urbanisme pour aménager leur territoire. Activités économiques, habitat, environnement : désormais, les maires pourront s'appuyer sur des règles précises pour prendre leur décisions.

Le PLUiH fixe également les grandes priorités pour le développement de notre territoire dans les 10 prochaines

années, avec des choix clairs. La Communauté d'agglomération et ses 18 communes veulent continuer à se développer, à leur rythme.

Pas question pour le territoire de devenir un simple secteur résidentiel aux portes de la métropole lyonnaise.



Point de vue



Que faut-il retenir du PLUiH bientôt soumis à l'enquête publique ?

Ghislain de Longevialle,
Vice-Président délégué à l'aménagement de l'espace, à l'habitat et aux mobilités

« Ce projet de PLUiH repose sur un diagnostic partagé et porte une vision renouvelée du territoire. C'est un nouveau modèle de développement qui tient compte de la diversité de nos communes urbaines et rurales. Avec une volonté d'un équilibre entre logements et emplois, tenant compte des capacités d'accueil de notre territoire. »

VOTRE AVIS COMPTE

Le PLUiH s'applique à tous : habitants, communes, entreprises. **Trois grands objectifs :** • améliorer le cadre et la qualité de vie des familles • créer les conditions favorables à l'installation et au développement des entreprises • protéger les ressources (eau, air, sol) et les paysages qui font l'identité du territoire.

Demain, en fonction des nouvelles règles d'urbanisme proposées dans le PLUiH vous pourrez déposer une autorisation d'urbanisme pour bâtir ou transformer votre logement, créer une zone d'activités économiques, valoriser un patrimoine, etc.

LES 10 ORIENTATIONS PHARES

- Une augmentation raisonnable de la population : **5 000 nouveaux habitants** (+0,75% / an au lieu de +1% dans la décennie précédente),

- **4 000 logements** pour répondre aux besoins des ménages et faciliter leurs parcours résidentiels,

- **Les espaces nécessaires pour de nouveaux équipements** : future crèche de Blaceret, aire d'accueil des gens du voyage à Arnas,

- **26 hectares supplémentaires** pour accueillir de nouvelles activités économiques,

- **Le développement du commerce en centre-ville et cœur de village**, et l'interdiction de nouvelles zones commerciales et des commerces de flux,

- **La nature en ville** et la préservation de la biodiversité,



- **La qualité architecturale et paysagère** des projets et la sobriété énergétique,

- **Une consommation foncière réduite de moitié** par rapport aux dix années précédentes,

- **La préservation des espaces naturels**, agricoles, viticoles et forestiers,

- **La protection renforcée des milieux naturels** et la préservation des ressources.

LES PROCHAINES ÉTAPES

Enquête publique : mode d'emploi !

Le projet de PLUiH est le fruit d'une large concertation avec les communes et les habitants.

Avec l'enquête publique, cette concertation va plus loin en permettant de connaître précisément ce que le PLUiH va changer ou apporter dans votre commune, avec la possibilité pour vous de poser des questions et de faire des remarques écrites.

Découvrez le mode d'emploi et le calendrier des permanences en flashant le QR Code.



QUESTIONS/RÉPONSES

Qu'est-ce qu'une enquête publique sur le PLUiH ?

L'enquête publique est une étape obligatoire qui permet de s'informer sur le projet à partir du dossier d'enquête et de formuler des observations auprès du commissaire enquêteur avant la décision finale d'approbation.

Le commissaire enquêteur est indépendant et nommé par le Tribunal Administratif.

Comment puis-je consulter le projet et donner mon avis ?

Du 10 février au 14 mars, vous pouvez :

- lire les documents en ligne sur le site internet ou au siège de la Communauté d'agglomération, sur le site numérique de l'enquête publique*, ou dans les 18 mairies du territoire.

- déposer vos observations dans les registres papier situés dans les 18 mairies et au siège de la Communauté d'agglomération, ou en ligne* [*www.registre-numerique.fr/pluih-r1pi-agglo-villefranche](http://www.registre-numerique.fr/pluih-r1pi-agglo-villefranche).

- échanger, si vous le souhaitez, avec le commissaire enquêteur lors de ses permanences (voir les dates avec le QR Code ou sur le site agglo-villefranche.fr)

Mon avis sera-t-il vraiment pris en compte ?

Oui, les contributions des citoyens seront toutes examinées par le Commissaire enquêteur et peuvent amener à modifier ou à ajuster certaines orientations. La décision d'approuver le PLUiH intervient après l'enquête publique.

LE SAVIEZ-VOUS !

> Je peux donner mon avis même si je ne suis pas expert en urbanisme.

✓ **VRAI.** L'enquête publique est ouverte à tous, quel que soit votre niveau de connaissance. Chaque avis compte, même les remarques simples ou basées sur votre quotidien.

> Je peux consulter les documents et donner mon avis en ligne.

✓ **VRAI.** Un accès numérique aux documents et un registre numérique d'enquête publique seront mis en place dès l'ouverture de l'enquête. Ils seront disponibles 24h/24.
QR Code ci-dessus

> L'enquête publique est le dernier moment pour s'exprimer avant l'adoption du PLUiH.

✓ **VRAI.** Après la clôture de l'enquête, il n'est plus possible de contribuer.

> Le commissaire enquêteur décide seul d'approuver ou non le PLUiH.

✗ **FAUX.** Le commissaire enquêteur donne un avis tout comme les communes et les Personnes Publiques Associées (Etat, chambres consulaires, Département, SCoT...). Ces avis peuvent amener à ajuster le projet. La décision finale revient au Conseil communautaire.

LA SOLIDARITÉ AU CŒUR DE NOS VIES

AGIR ENSEMBLE POUR UN TERRITOIRE PLUS SOLIDAIRE

Du soutien aux sapeurs-pompiers à l'adaptation des logements, en passant par l'accès aux soins et au sport pour tous, notre Communauté d'agglomération place la solidarité au cœur de son action. Face aux défis du quotidien, elle déploie des initiatives concrètes pour que chaque habitant trouve sa place et s'épanouisse. Zoom sur ces dispositifs qui renforcent le lien social et l'entraide, faisant de notre territoire un lieu où la solidarité n'est pas qu'un mot, mais une réalité.

LES SAPEURS-POMPIERS : UN DÉVOUEMENT AU QUOTIDIEN

Au cœur de notre territoire, les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires assurent des missions essentielles : secours d'urgence, protection des personnes et des biens, prévention des risques de sécurité civile et organisation des moyens de secours.

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône maintient des liens étroits avec ces femmes et ces hommes engagés, notamment via la caserne de Villefranche. Cet engagement se traduit par le versement d'une contribution financière aux services de



secours du Rhône et de l'Ain (pour les habitants de Jassans) d'un montant de 1,3 million d'euros en 2024, représentant 18 € par habitant. La caserne compte 132 sapeurs-pompiers, dont 55 professionnels et 77 volontaires, parmi lesquels 22 femmes engagées dans ces missions essentielles avec le souci permanent du lien social et de l'entraide.

LA PROXIMITÉ AVEC LES HABITANTS

La caserne de Villefranche accueille le siège du groupement Nord et ses services essentiels : médical, logistique, formation et le service spécifique feu de forêt et d'espaces naturels.

Centre névralgique du groupement Nord, la caserne de Villefranche protège huit communes en premier appel. Dotée de 19 véhicules spécialisés, dont trois ambulances et cinq engins de lutte contre l'incendie, elle contribue aux 20 300 interventions annuelles du secteur. Le groupement Nord coordonne l'action de 33 casernes qui contribuent à maintenir une proximité aux habitants nécessaire pour secourir rapidement

Ce lien étroit entre la Communauté d'agglomération et les sapeurs-pompiers a été à l'origine de la mise en place du centre de vaccination contre le Covid à l'Escale, à Arnas, en 2021. Celui-ci avait permis de vacciner plus de 200 000 habitants du nord du département.



JEUNES SAPEURS POMPIERS



Une formation d'excellence

Véritable école de la vie et de la citoyenneté, la section des jeunes sapeurs-pompiers de Villefranche forme dès 11 ans les soldats du feu de demain. Aujourd'hui, 34 jeunes, dont 10 filles, y apprennent les gestes qui sauvent et les valeurs de solidarité. Avec le don de la famille d'Hubert Boulaud, ancien maire de Limas, la Communauté d'agglomération a accordé une subvention de 3 000 € aux jeunes sapeurs-pompiers de Villefranche et de Blacé-Denicé pour soutenir leur formation de quatre ans, alternant théorie et pratique.

Infos : www.jeunessapeurspompiers69.fr

1 500

sapeurs-pompiers



professionnels et volontaires Groupement Nord

1,3

millions d'euros

Contribution financière de la Communauté
d'agglomération aux services de secours
du Rhône et de l'Ain

A noter :

JOURNÉE PORTES OUVERTES
Samedi 12 avril à la caserne de
Villefranche-sur-Saône

Habitat

PERTE D'AUTONOMIE : DES AIDES POUR ADAPTER SON LOGEMENT

Vieillir chez soi ou vivre avec un handicap dans un logement adapté est possible grâce aux aides financières de la Communauté d'agglomération.

Nos intervenants SOLIHA et ALTE69 vous accompagnent dans vos démarches, vos projets et la réalisation de vos travaux. Ces aides financières permettent, par exemple, de transformer une baignoire en douche, d'installer des WC surélevés ou de construire une rampe d'accès, favorisant ainsi le maintien des personnes le plus longtemps à domicile. En complément des aides locales, SOLIHA et ALTE69 peuvent vous renseigner sur des aides nationales cumulables.

Ma Prime Adapt', principale aide de l'État, soutient l'adaptation du logement à la perte d'autonomie.

RETROUVEZ-NOUS AU SALON MAISON & JARDIN

Parc des Expositions, du 7 au 9 février 2025.
N'attendez plus pour améliorer votre logement !

RENSEIGNEZ-VOUS !

Pour vous renseigner, des permanences Conseils, Habitat et Énergie

- vous accueillent : • dans les 18 communes, planning des permanences sur le site aggllo-villefranche.fr ou en flashant le QR Code, • au siège de la Communauté d'agglomération les mercredis matin avec ou sans rendez-vous au 04 74 68 23 08
- par téléphone tous les mercredis après-midi au 04 37 28 70 40.



Point d'accès



Rendre le numérique accessible à tous !

Rendre les services numériques accessibles à tous est une priorité pour la Communauté d'agglomération.

GRATUIT

Sur le territoire, de nombreuses initiatives comme des ateliers, des initiations ou des aides aux démarches en ligne sont proposées par des structures telles que la Médiathèque de Villefranche, la Croix Rouge ou le CCAS.

Pour renforcer ces actions, la Communauté d'agglomération soutient et coordonne les efforts de tous ces acteurs locaux.

Elle finance également des **ateliers numériques** avec l'UDAF qui ont lieu à Le Perréon, Lacenas et Saint-Julien. Ils seront reconduits en 2025 et étendus à de nouvelles communes du territoire. Adaptés à tous, ces ateliers de 10 séances sont parfaits pour maîtriser les bases du numérique : réaliser des démarches en ligne, utiliser un smartphone ou un ordinateur, écrire un mail ou encore permettre l'accès aux plateformes de soins (Mon espace santé, Ameli, Doctolib, etc.)

> **Inscriptions en mairie ou à l'UDAF Rhône au 06 11 96 53 90.**

> Retrouvez le planning sur aggllo-villefranche.fr

Point de vue



Quel est le sens de l'engagement de la Communauté d'agglomération en matière de solidarité ?

Stylyte Baudu-Lamarque,

Vice-Présidente déléguée aux projets de renouvellement urbain, au contrat de ville et à la cohésion sociale

« Tout ce qui concerne les habitants de Villefranche Beaujolais Saône nous concerne. La Communauté d'agglomération repose sur la solidarité avec et entre nos 18 communes. Cette idée de communauté, on la retrouve dans notre partenariat avec les associations. Et bien sûr dans les nombreuses actions que nous conduisons ou que nous soutenons en matière de santé, de sport, de culture, etc. »

● **Points de suspension**



●●● **Des temps d'échanges pour les parents**

La Communauté d'agglomération propose des conférences, des ateliers en petits groupes et des moments de partage parents-enfants autour de la parentalité. Ces rencontres permettent d'échanger avec des professionnels et d'autres parents sur les nombreuses questions liées à l'éducation et au rôle de parent.

Prochaines conférences :

- lundi 10 février à Saint-Étienne-des-Oullières : « Mieux comprendre l'enfant pour mieux réagir » ;
- jeudi 20 mars à Limas : « Mon ado, ma bataille » animée par Emmanuelle Piquet, thérapeute et spécialiste de l'adolescence ;
- mercredi 14 mai à Cogny : « Ma violence non ordinaire » - Gratuit.

> **Inscription :** parentalite@agglo-villefranche.fr

●●● **Promouvoir le handicap dans le sport**



En partenariat avec le Comité Paralympique et Sportif Français, la Communauté d'agglomération déploie le **programme « Club Inclusif »**. Des clubs comme le Basket Club Villefranche Beaujolais ou le Tennis Club Blacéen y participent.

L'objectif ? Aider les clubs à développer des activités sportives inclusives et à mieux accompagner les personnes en situation de handicap. Chaque année, l'offre de para-sports s'élargit, et de nouveaux clubs rejoindront le programme en 2025.

● **Point d'orgue**

Musique pour tous au Conservatoire

Le Conservatoire à rayonnement Intercommunal innove avec l'**atelier "Circulations"**, un ensemble de percussions inclusif. Ouvert aux personnes vivant avec un handicap, il réunit chaque mardi soir adolescents et adultes, musiciens ou non. Sans partition, les participants explorent des répertoires variés (création, pop-rock, classique) sur une multitude d'instruments percutants dans le rythme et l'allégresse. **Une belle initiative qui rend la musique accessible à tous !**

> **Renseignements :**
04 74 09 43 10



● **Santé**

UN OUTIL POUR AMÉLIORER LA SANTÉ POUR TOUS

Un Contrat Local de Santé pour réduire les inégalités d'accès aux soins

La Communauté d'agglomération s'engage aux côtés de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes (ARS) pour améliorer la santé des habitants et réduire les inégalités d'accès aux soins sur son territoire.

À partir des besoins identifiés sur le territoire, la Communauté d'agglomération met en place un Contrat Local de Santé avec l'ensemble des acteurs de santé du territoire : la CPAM, le Département du Rhône, l'Hôpital Nord-Ouest, la Polyclinique ainsi que les professionnels de santé.

5 objectifs prioritaires :

- prendre soin des professionnels de santé et de l'accompagnement ;
- prévenir et accompagner la perte d'autonomie et le vieillissement ;
- agir pour un environnement favorable à la santé ;
- promouvoir la prise en charge de la santé mentale,
- réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

Dès 2025, des actions concrètes sont programmées notamment pour favoriser le "bien vieillir". Ainsi, des séances d'activité physique adaptées seront proposées aux séniors de plus de 65 ans et aux aidants. Un programme de sensibilisation à l'adaptation du domicile sera présentée pour mieux informer les personnes concernées, et leurs auxiliaires de vie bénéficieront d'une formation adaptée sur le sujet.

Ce contrat local traduit la volonté de l'agglomération de s'investir dans une politique de santé publique ambitieuse, volontariste et répondant aux besoins des habitants.

● **RENDEZ-VOUS**

Rendez-vous à l'automne 2025 au Forum des Aidants

► **Cette journée consacrée aux accompagnants sera organisée en écho à la Journée Nationale des Aidants.** Elle permettra d'informer, soutenir les personnes qui accompagnent leurs proches en perte d'autonomie.





en
COVOIT
Rendez-vous



Téléchargez l'application
Karos et inscrivez-vous
pour accéder au service
En Covoit' Rendez-vous.



EN COVOIT' RENDEZ-VOUS

L'APPLICATION POUR FACILITER LE COVOITURAGE AU QUOTIDIEN !

Pour faciliter le covoiturage et inscrire le territoire dans une mobilité durable, la Communauté d'agglomération a choisi la plateforme **En Covoit' Rendez-vous** (gérée par SYTRAL Mobilités). Un service public accessible et simple d'utilisation, que vous pouvez télécharger depuis le 1^{er} janvier.

UNE SOLUTION INNOVANTE ET FACILE À UTILISER

L'application « **En Covoit' Rendez-vous** », opérée par Karos, est une plateforme unique et pratique de mise en relation pour vos trajets partagés. Elle offre trois avantages : simplifier vos déplacements quotidiens, partager les coûts entre usagers et réduire son empreinte carbone.

La plateforme existe déjà sur d'autres territoires et le succès est au rendez-vous. Plus les utilisateurs sont nombreux, plus les chances de trouver un trajet à partager augmentent.

UNE FORMULE GAGNANT-GAGNANT

Pour les covoitureurs, l'utilisation de l'application permet de bénéficier d'une incitation financière offerte par la Communauté d'agglomération et SYTRAL Mobilités pour les trajets de 5 à 30 km.

**Prime
covoiturage**

La prime covoiturage
de l'Etat évolue.
En janvier 2025, les nouveaux
conducteurs peuvent débloquer 50€
en réalisant leur 1^{er} covoiturage
avec l'application
En Covoit' Rendez-vous.

Fini les calculs compliqués ! Pour les trajets entre 5 et 30 km, les conducteurs reçoivent au minimum 2€ par passager transporté tandis que les passagers ne déboursent que 0,50€ maximum. Gratuit pour les abonnés Libellule, Cars du Rhône et TCL.

Une formule gagnant-gagnant qui encourage la mobilité partagée.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le covoiturage, c'est quand vous voulez, où vous voulez ! En semaine comme le week-end, pour aller travailler, étudier ou sortir entre amis.

Simplicité garantie en 4 étapes :

1. Téléchargez l'application « **Karos** »
2. Indiquez vos points de départ et d'arrivée
3. Choisissez votre rôle (conducteur ou passager) et planifiez vos trajets
4. Retrouvez-vous au point de rendez-vous et c'est parti !

Des espaces de covoiturage conçus pour votre confort !

La Communauté d'agglomération propose 290 places réparties sur **32 aires accessibles** dans les 18 communes du territoire. Parmi elles :

- **3 grandes aires** à Limas (près de l'échangeur sud) et Jassans-Riottier
- **2 parking P+R** à Gleizé et Arnas.

Desservies par les lignes principales du réseau bus Libellule, elles disposent de consignes à vélos sécurisées, d'abris pour les covoitureurs. Elles facilitent ainsi vos correspondances et votre attente dans les meilleures conditions.

Rendez vous sur le plan interactif du covoiturage sur www.agglo-villefranche.fr

290

places de covoiturage
sur le territoire dont 230 sur les aires
de covoiturage Jassans-Riottier
et échangeur autoroutier Limas

Consignes à vélo sécurisées - Arrêts de bus

● Points de suspension



●●● La collecte des déchets évolue à Jassans-Riottier

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône assure la gestion de la collecte et du traitement des déchets à Jassans-Riottier, auparavant confiée à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.

Les jours de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif restent inchangés. À partir du 2 février, les collectes auront lieu le matin au lieu de l'après-midi. L'accès à la déchèterie de Frans et Reyrieux est maintenu.

> **Votre interlocuteur change** : les équipes de la collecte de la Communauté d'agglomération sont à votre écoute au **04 74 68 23 08** et **0800 512 201** ou par mail à dechets@agglo-villefranche.fr

●●● Améliorons la qualité de l'air



La Communauté d'agglomération a fait de la qualité de l'air une priorité grâce à son **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**.

Pour mieux surveiller la pollution, des micro-capteurs ont été installés près des crèches du territoire.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération a demandé **une réduction de la vitesse sur l'autoroute**, dans la traversée de Limas-Villefranche-Arnas. Cette mesure, une fois mise en place, contribuera à diminuer les émissions de polluants près des zones d'habitation.

Ces initiatives visent à améliorer l'environnement et la santé de tous.

●●● Un suivi des consommations d'eau en direct

Afin de faciliter les relèves des compteurs d'eau pour les habitants, de **nouveaux compteurs équipés de télérelève sont en cours de déploiement sur les communes du territoire** et continueront d'être installés pour une mise en service envisagée en 2025.

La télérelève possède plusieurs avantages :
• le suivi en direct de votre consommation d'eau,
• une détection des fuites en temps réel,
• une facturation au réel sur les volumes consommés
• une application téléchargeable connectée à votre compteur d'eau.



● Petite enfance

UN SEUL GUICHET POUR TOUTES VOS DÉMARCHES PETITE ENFANCE: PRATIQUE ET RAPIDE !

La Communauté d'agglomération accompagne les familles en proposant différents modes de garde pour les tout-petits. L'objectif ? Offrir des solutions adaptées aux besoins de chacun, dans un cadre sécurisé et bienveillant.

Nouveau : un guichet unique pour faciliter vos démarches

Disponible à partir du 1^{er} février 2025, le guichet unique est là pour accompagner, orienter et renseigner les familles à la recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant.

Ce que le guichet unique peut faire pour vous :

- vous **informer sur les différents modes d'accueil** disponibles, les coûts, les aides financières et les démarches à suivre.
- **faciliter votre parcours** pour trouver une solution adaptée, qu'elle soit collective (en crèche) ou individuelle (assistante maternelle agréée ou garde à domicile).
- **centraliser toutes les demandes pour l'accueil collectif** et créer un lien entre les différents services.
- enregistrer les demandes d'accueil et assurer une **meilleure coordination** avec le Service Petite Enfance.
- offrir une vision globale des besoins sur le territoire, pour **un suivi plus efficace**.

Un numéro de téléphone et une adresse e-mail dédiés sont mis à votre disposition. Des permanences sont également organisées pour répondre à vos questions en direct.

● RENSEIGNEMENTS

- > **162 rue Paul Bert à Villefranche sur Saône**
Accès : Réseau de bus Libellule
Ligne 1, 2, 3, 5
- > **Horaires : 8h30 - 12h30 et 13h30 -17h.**
- > **Contacts : Tél. 04 28 07 04 33**
petite.enfance@agglo-villefranche.fr



● Agroforesterie

AGRICULTURE

FONDS HAIES : PROTÉGER NOTRE TERRITOIRE

La Communauté d'agglomération protège les espaces naturels, agricoles, viticoles et forestiers avec son Fonds haies et agroforesterie.

Ce programme ambitieux conçu pour les agriculteurs et les communes, vise dans un premier temps à planter 10 kilomètres de haies et 150 arbres champêtres d'ici 2026. L'objectif ? Répondre aux enjeux écologiques, agricoles et climatiques tout en embellissant nos campagnes.

POURQUOI PLANTER DES HAIES ?

Les haies et les arbres champêtres sont bien plus que de simples éléments qui valorisent le paysage. Ils protègent les sols contre l'érosion, limitent les ruissellements, préviennent les inondations et améliorent la qualité de l'air. Véritables refuges pour les pollinisateurs et les oiseaux, ils favorisent aussi une agriculture durable et aident à s'adapter au changement climatique.

UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Le Fonds haies et agroforesterie, doté de 170 000 €, offre un soutien complet : diagnostic personnalisé, fourniture de

plants, paillage naturel et appui à la plantation. En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à planter au moins 150 mètres linéaires et à entretenir ces haies sur le long terme.

PRIORITÉ AUX ZONES À ENJEUX

Les projets situés dans des zones sensibles, sujettes à l'érosion, proches des captages d'eau ou nécessitant le maintien de la biodiversité, sont financés prioritairement.

Ce fonds est une opportunité unique de valoriser le territoire tout en agissant pour l'avenir.

● VOUS AVEZ UN PROJET ?

Contactez dès aujourd'hui le service agriculture pour participer à cette belle initiative :

contact@agglo-villefranche.fr avant avril 2025 pour bénéficier du fonds haies durant l'hiver 2025-2026.

● Point d'horizon

Des projets agricoles innovants



Afin de compenser la consommation d'espaces agricoles nécessaires à la réalisation de certains projets, la Communauté d'agglomération accompagne des projets agricoles collectifs à même de générer des retombées positives

pour l'agriculture du territoire.

6 projets ont déjà été soutenus pour un total de plus de 220 000€ et un **nouvel appel à candidature est lancé jusqu'au 31 mars 2025.**

Vous avez un projet agricole collectif innovant et souhaitez être soutenu par la Communauté d'agglomération ? Remplissez le formulaire disponible sur agglo-villefranche.fr ou contactez le service agriculture par mail : communication@agglo-villefranche.fr

● Point de vue



Quelles sont les priorités de la Communauté d'agglomération pour l'agriculture ?

Michel Thien, Vice-Président délégué à l'agriculture, à la viticulture et à l'alimentation

« L'agriculture et la viticulture sont deux activités de production à part entière au cœur de nombreux enjeux : économiques, alimentaires, environnementaux, paysagers. Voilà pourquoi nous travaillons à une stratégie agricole globale. Des décisions importantes ont déjà été prises pour créer un fonds haies et soutenir des projets agricoles innovants. Le futur PLUiH comporte des règles claires pour protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers ».



BIODIVERSITÉ

DEUX SITES COMMUNAUTAIRES SOUS LA LOUPE

- La Communauté d'agglomération a confié une étude approfondie à la Ligue de Protection des Oiseaux du Rhône sur deux sites emblématiques du territoire.
- Le bilan est très positif. Ces diagnostics confirment l'efficacité des pratiques de gestions actuelles, qui seront renforcées par de nouvelles mesures de conservation

dès cette année : développer des habitats favorables à la biodiversité (haies arbustives, haies sèches, gîtes à chauves-souris et nichoirs à oiseaux), sensibiliser les usagers.

- Un engagement concret de la collectivité pour préserver et enrichir notre patrimoine naturel.

ARNAS • L'ESCALE • ESPÈCES PROTÉGÉES



46 espèces d'oiseaux

- 35 nichant sur site.

- 10 espèces patrimoniales* : Chouette Chevêche d'Athéna, Chardonneret élégant, Cisticole des joncs, Œdicnème criard, etc.

*Les espèces patrimoniales, par leur rareté ou leur rôle écologique particulier, contribuent au fonctionnement des écosystèmes.



3 espèces de mammifères

dont le Hérisson Européen.



4 espèces d'amphibiens

Grenouille Rieuse, Grenouille agile, Triton alpestre et Triton palmé.



2 espèces de reptiles

la Couleuvre verte et jaune et le Lézard des murailles.

GLEIZÉ • CIMETIÈRE PAYSAGER • ESPÈCES PROTÉGÉES



34 espèces d'oiseaux

- 26 nichant sur site.

- 5 espèces patrimoniales* : Faucon Crécerelle, Hirondelle rustique, Œdicnème criard, Serin Cini ; Verdier d'Europe.



4 espèces de mammifères

dont le Hérisson Européen et la Pipistrelle de Khul (chauve-souris).



1 espèce de reptile

Lézard des murailles.

Point d'étape

LE CIMETIÈRE PAYSAGER, UN SANCTUAIRE AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ

Acteur de la nature en ville, le cimetière paysager de Gleizé s'impose comme un modèle innovant d'espace vert urbain.

Le cimetière paysager est un bel exemple en matière de transition écologique. Avec sa gestion écoresponsable et ses initiatives en faveur de la biodiversité, ce lieu de mémoire et de recueillement se transforme en véritable refuge naturel urbain, sans rien sacrifier à sa vocation première.

Il constitue un véritable refuge pour la faune et la flore. **L'adoption du "zéro phyto" et l'arrêt des pesticides ont**



permis l'émergence d'un écosystème dynamique, où la prairie centrale, maintenue en fauche tardive, accueille une diversité remarquable d'espèces. Petits mammifères, oiseaux et insectes pollinisateurs trouvent refuge dans la végétation composée d'arbres, de haies et de massifs fleuris.

L'installation de deux ruches en 2023 et la mise en place de cinq plateformes de tri des déchets végétaux, valorisés en compost pour les usagers, illustrent cet engagement environnemental. Le cimetière paysager démontre ainsi qu'un lieu de mémoire peut devenir un espace majeur de la transition écologique urbaine, tout en offrant aux visiteurs un cadre propice au recueillement.

● **Point gagnant**

L'ESCALE, LE COMPLEXE SPORTIF ET ÉVÉNEMENTIEL

Site incontournable dédié à la pratique sportive, L'Escale reçoit régulièrement de grandes manifestations et demeure le terrain de jeu exceptionnel de notre territoire.

L'Escale, véritable cœur sportif de l'agglomération, propose des installations complètes et modernes. Le site réunit un complexe de rugby, deux salles multisports et un mur d'escalade aux normes nationales.

Centre d'entraînement privilégié, il accueille tout au long de l'année les clubs sportifs locaux et les établissements scolaires. Ses équipements de qualité répondent aux besoins des débutants comme des athlètes confirmés.

Lieu idéal pour les manifestations sportives ou institutionnelles, L'Escale propose un calendrier riche en événements. Au programme cette année : les phases finales du championnat de France de Boxe (section minimes, cadets, juniors) en février, le Congrès des maires du Rhône en mars ou encore le championnat régional de Gym Rythmique en avril.

Engagé dans une démarche éco-responsable, l'Escale met en œuvre une gestion raisonnée des ressources et favorise la biodiversité : tri sélectif, maîtrise énergétique, consommation d'eau contrôlée, éco-pâturage et gestion différenciée des espaces verts.

L'Escale est bien plus qu'un équipement de pratique sportive : c'est un lieu de partage, de rencontre, d'apprentissage et d'épanouissement qui fait vibrer tout le territoire !

LES RENDEZ-VOUS SPORTIFS À VENIR

- **8 et 9 février** : Championnat de France de Boxe, 8^{ème} et 1/4 de finales, catégorie Minimes-Cadets-juniors
- **9 mars** : Championnat de France de Futsal Handisport
- **12 et 13 avril** : Championnat régional Gym Rythmique
- **10 et 11 mai** : Finales Coupe de France -18 ans Volley-Ball
- **18 au 22 mai** : Championnat de France UNSS Hip-Hop
- **14 et 15 juin** : Coupe de France d'Escalade

Pour connaître le calendrier complet des événements à L'Escale, rendez-vous sur www.agglo-villefranche.fr



2 500
places
au complexe
de rugby

2 178
places
dans les tribunes
de la salle Élite

5 200
heures/an
de sport pour
les collégiens
et lycéens de
l'agglomération



● Points de suspension



●○○ Le Conservatoire ouvre ses portes au grand public

Le Conservatoire à rayonnement intercommunal vous **ouvre ses portes le mercredi 16 avril 2025**. Au programme, des cours ouverts à tous sur les trois sites d'enseignement du Conservatoire: Villefranche, Jassans-Riottier et Limas.

Venez découvrir et essayer de nouveaux instruments, participer à des ateliers, écouter des intermèdes musicaux ou encore rencontrer et échanger avec les 50 professeurs qui seront mobilisés pour partager leur passion. Cette année encore, ce sont quelques **900 élèves musiciens**, débutants ou confirmés, auxquels les enseignants du Conservatoire vont transmettre leur savoir.



○○○ Les costumes de Claude Bernard se refont une beauté

À partir d'avril 2025, le musée Claude Bernard mettra en valeur les costumes du célèbre scientifique. Nommé Sénateur et élu à l'Académie française en 1869, Claude Bernard a été membre de prestigieuses institutions françaises.

Ses vestes, conservées au musée, n'avaient jusqu'à présent jamais fait l'objet d'une restauration. Présentant des traces d'usure et de fatigue dues en partie à leur grand âge (155 ans tout de même), elles ont été confiées à une restauratrice textile spécialiste des métiers d'arts, Céline Wallut.

Rendez-vous au musée afin d'admirer à leur juste valeur ces pièces d'exception.



○○● Nouvelle station de trail à Salles-Arbussonnas

Trois nouveaux parcours de Trail ont été ouverts au parking de la salle du Breuil au départ de Salles-Arbussonnas-en-Beaujolais. Adaptés aux capacités de chacun, ils permettent une boucle de 10,18 ou **22 kilomètres à travers 5 communes** du territoire et les deux parcours les plus longs permettent d'accéder au sommet du Col de Saint-Bonnet, en passant notamment devant le château de Montmelas. L'ouverture de ces trois nouveaux tracés portent à 38 le total des parcours ouverts aux trailers pour plus de 500 kilomètres cumulés sur le territoire beaujolais.

Retrouvez l'ensemble des parcours sur l'application « OnPiste », téléchargeable sur www.onepiste.com

● Culture

LE MUSÉE CLAUDE BERNARD

PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Grâce à des projets pédagogiques innovants, le musée communautaire de Saint-Julien tisse des liens étroits avec les écoles du territoire, favorisant ainsi l'éveil culturel et scientifique des plus jeunes.

Le musée Claude Bernard se distingue par son approche dynamique de la médiation scientifique. Dans le cadre du projet « Les Savanturiers », trois classes du territoire s'initient à la méthode expérimentale, accompagnées par une médiatrice du musée et un chercheur. Une démarche qui permet aux enfants de vivre une véritable aventure scientifique, entre questionnements et découvertes. L'institution propose également des parcours pluridisciplinaires originaux. Avec par exemple « L'Or bleu », les élèves de CM1-CM2 conjuguent

sciences et arts vivants : ils étudient le réchauffement des océans tout en s'initiant au théâtre, pour créer leurs propres conférences illustrées.

Hors les murs

Le musée sort aussi de ses murs, notamment lors de la Fête de la science. Les médiatrices interviennent directement en classes pour former les élèves à l'expérimentation. Ces derniers endossent la « blouse blanche » et deviennent à leur tour passeurs de savoir, partageant leurs découvertes avec fierté.



> Renseignements :

Musée Claude Bernard,
414 route du musée à Saint-Julien
Tél. 04 74 67 51 44

TRIBUNES DES ÉLUS

• PRIORITÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Villefranche Beaujolais Saône est une terre d'entrepreneurs. Cette diversité d'entreprises est un atout pour faire face aux crises, comme nous en avons fait l'expérience en début de mandat, au moment de l'épidémie de Covid, puis lors de la flambée de l'inflation et des coûts de l'énergie.

Alors que de nouvelles difficultés économiques se font jour pour les entreprises et pour les collectivités locales, notre Communauté d'agglomération continue à investir pour l'avenir et à soutenir l'activité des entreprises en créant les conditions favorables à leur installation, à leur développement et à leur transmission.

Pour faire face à l'accueil de 5 000 nouveaux habitants dans les 10 ans à venir, nous prévoyons la construction de 4 000 logements et la construction de nouveaux équipements en réponse aux besoins de la population. Soit autant d'investissements en perspective qui contribueront à donner de l'activité aux entreprises locales. En témoigne notre plan d'aide à la rénovation énergétique de l'habitat par les particuliers et les copropriétés qui mobilise les artisans du territoire.

• VŒUX !

La rapide reconstruction de Notre-Dame de Paris vient comme un contrepoint montrer la lenteur générale de l'action publique. À la Communauté d'agglomération, sur cinq ans aussi, nous sommes allés, de schéma directeur en plan d'actions, souvent frustrés que le passage à l'acte ne soit pas plus rapide.

Pourtant les choses avancent. Elle rattrape le retard accumulé par le passé, les projets commencent à être tournés vers l'avenir.

S'il est plusieurs dossiers sur lesquels nous avons de fortes attentes, il en est un, en cette période de vœux, qui nous tient particulièrement à cœur : celui de la rénovation urbaine.

À Belleroche, quinze ans après les premières esquisses de l'opération, cela avance. Dans cinq ans, le quartier aura changé de physionomie.

Mais celui de Béligny, à l'abandon depuis si longtemps, ne mérite pas d'attendre encore vingt ans. La Communauté d'agglomération doit y mener quelques opérations structurantes sur le plan économique. Faisons le vœu que la reconfiguration globale du quartier soit concomitante. Très bonne année à tous.

Denis Chaumat, Geneviève Jonard

Nous voulons aussi favoriser la création de richesses et d'emplois en réservant un volume de foncier économique suffisant. La priorité est aussi donnée au renforcement des sites économiques : le campus Créacité à Villefranche, le projet des Grands Moulins Seigle à Gleizé et, dans les années à venir, le projet quartier gare à Villefranche. Dans le futur plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat, nous privilégierons le commerce en centre-ville et en cœur de village, et interdirons la création de nouveaux espaces commerciaux en périphérie, à proximité des carrefours ou le long des routes. Nous veillerons aussi à concilier développement et environnement à l'image de Beau Parc, futur écoparc d'activités industrielles à haute qualité environnementale à Arnas.

Les 1^{ères} Rencontres « Territoire & Entreprises » organisées récemment par la Communauté d'agglomération ont montré l'importance d'être à l'écoute des entreprises pour apporter les bonnes réponses, que ce soit pour les transports collectifs que les entreprises financent par le versement mobilité, ou bien encore pour la qualité de l'eau et la collecte des déchets impactant leur fonctionnement. En 2025, nous allons poursuivre dans cette voie.

Les élu(e)s de la majorité communautaire

• PLAN LOCAL D'URBANISME ET DE L'HABITAT : UNE COPIE À REVOIR

Le PLUIH de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône a été arrêté en octobre. Certaines orientations vont dans le bon sens, comme la densification des constructions pour économiser le foncier, mais elles ne font que traduire des obligations légales.

Or la Communauté d'agglomération a accumulé un retard important en matière environnementale, ce qui impose des mesures beaucoup plus drastiques en matière d'efficacité énergétique, d'utilisation des énergies renouvelables ou encore pour les mobilités douces. Le sujet des pollutions chimiques d'origine agricole ou industrielle n'est pas réellement pris en compte dans ce projet. En matière d'habitat, la volonté politique est clairement affichée : baisser le nombre de logement sociaux alors que les besoins sont criants. Le volet habitat pour les personnes en situation de handicap manque aussi d'ambition. Les citoyens ont un rôle à jouer dans l'atteinte d'objectifs sociaux et environnementaux qui répondent aux urgences actuelles. Nous vous invitons donc à répondre en masse à l'enquête publique qui se déroulera du 10/02 au 14/03/2025. Nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2025.

Emmanuel Dupit, Michèle Montagnier, Vassili Lici

Vous & Nous

● C'est voté

Retour sur les principales décisions prises ces derniers mois

Approbation du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) arrêté

Il va permettre d'adapter la réglementation des publicités, des enseignes et pré-enseignes aux réalités locales afin de mieux protéger le cadre de vie et les paysages, préserver l'attractivité du territoire, et rechercher des économies d'énergie. Prochaine étape en 2025 : l'enquête publique avant son approbation définitive.

Service commun d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme

Avec l'adhésion de Villefranche-sur-Saône, les 18 communes disposent désormais d'un seul et même service pour instruire les demandes d'autorisation du droit des sols (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable de travaux). Les maires gardent le pouvoir d'autorisation ou de refus des demandes.



Développement du covoiturage

Pour faciliter les déplacements quotidiens des habitants, la Communauté d'agglomération a adhéré à la plateforme « En Covoit Rendez-vous ». Ce système de mise en relation commune entre conducteurs et passagers sera accessible grâce à une application unique sur les téléphones portables et s'appuiera sur des lignes de covoiturage identifiées avec des points d'arrêts dédiés.

Nouveau Schéma directeur des énergies

Pour prendre le virage de la transition énergétique, la Communauté d'agglomération s'est dotée d'un Schéma directeur des énergies pour développer les énergies renouvelables, diversifier le mix énergétique local et favoriser une consommation énergétique plus sobre et plus efficace. Avec de nouvelles actions : cadastre géothermique, installation de panneaux solaires sur les bâtiments communautaires, etc.

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux    

Suivez les décisions du Conseil sur notre chaîne YouTube et retrouvez les délibérations sur www.agglo-villefranche.fr

Prochains Conseils :

- Mercredi 19 février et mercredi 12 mars 2025 à l'Atelier à Villefranche à 19h30
- Mercredi 16 avril 2025 à la salle polyvalente de Le Perréon à 19h30



Surveillance de la qualité de l'eau

La Communauté d'agglomération a renforcé son dispositif de surveillance de la qualité des eaux qui alimentent les champs captants d'eau potable de Beauregard. Il s'appuie sur un réseau élargi de piézomètres permettant de prélever l'eau de la nappe et d'analyser sa qualité en temps réel.

Élimination du calcaire dans l'eau potable

La Communauté d'agglomération a décidé la mise en place d'une unité de décarbonatation de l'eau sur l'usine de traitement d'eau potable de Villefranche-sur-Saône. Objectif : améliorer la qualité de l'eau. La réalisation de cet équipement commencera en 2025.

La petite enfance reconnue d'intérêt communautaire

La Communauté d'agglomération devient autorité organisatrice de la politique d'accueil du jeune enfant pour le compte des 18 communes. Une reconnaissance des missions accomplies au quotidien par les 140 agents de la collectivité pour accueillir 1100 enfants, informer et accompagner les familles, et aider les parents à concilier vie familiale et vie professionnelle.



● À venir

Après avoir débattu le 22 janvier sur les orientations budgétaires, le Conseil Communautaire se prononcera sur le budget le 19 février prochain.

D'autres décisions importantes seront prises avec l'approbation du Contrat Local de Santé, la validation de la stratégie agricole, et l'adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Agenda

10 avril 2025
Économie



Emploi et insertion

Forum de l'alternance

Organisé à la salle de l'Atelier à Villefranche, le forum de l'alternance met en avant les métiers de la collectivité et facilite la rencontre entre employeurs et candidats à la formation. Cet événement reflète l'engagement des acteurs locaux à promouvoir l'alternance comme levier pour soutenir les entreprises et accompagner l'insertion des jeunes.

Du 8 au 20 avril 2025
Les Univers'elles



Exposition

« La Science taille XX elles »

Elles travaillent dans des laboratoires : ingénieure, enseignante-chercheuse, chercheuse, etc. Vingt femmes scientifiques ont accepté de poser devant l'objectif de Vincent Moncorgé, photographe professionnel. Venez découvrir cette exposition en 20 portraits qui célèbrent le rôle des femmes scientifiques dans la recherche.

Printemps 2025
Culture



Musées

Nouvelle saison 2025

Le musée Le Prieuré à Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais proposera dès le 1^{er} mars une programmation sous le signe des contes et légendes, tandis que le musée Claude Bernard à Saint-Julien ouvrira avec une exposition consacrée à l'eau qui promet des découvertes surprenantes.

Retrouvez le programme sur : www.agglo-villefranche.fr

Vendredi 7 mars 2025
3^e édition



Concert

L'ampli

Le concert tremplin de l'édition 2025 de « l'ampli » se déroulera le vendredi 7 mars à 20h30 au Quai 472 à Villefranche-sur-Saône au 472 rue de Thizy. Le jury désignera les lauréats « Or » et « Argent » de cette 3^e édition parmi les artistes musiciens amateurs sélectionnés : « Le fou du Roi », « Enchantéed » et « Stèn ».

Concerts gratuits - Réservation conseillée sur : www.agglo-villefranche.fr

ILS ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Imprimé sur papier 100% recyclé

Journal Point commun - Directeur de la publication : Pascal Ronzière - Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône 115 rue Paul Bert 69400 Villefranche-sur-Saône - contact@agglo-villefranche.fr • Rédaction : Sabine Massina, service communication de la Communauté d'agglomération, Julie Solly Degenève • Maquette et réalisation : service communication de la Communauté d'agglomération - Bold • Photographie : Adobe Stock, E.Ramousse, Le Progrès, SDMIS et service communication • Illustrations : Eric Martin • Impression : 40 000 exemplaires imprimerie Augagneur • Distribution : La Poste

7-20
AVRIL
2025

les Univers' elles

Place aux femmes inspirantes

THÉÂTRE
MUSIQUE
DANSE
RENCONTRES
CONFÉRENCE
EXPOSITION
CINÉMA

Musée Paul-Dini
Musée du Prieuré
Musée Claude Bernard
Institut Vermorel
Cinéma Les 400 Coups
Auditorium de Villefranche
Médiathèque Pierre-Mendès-France
Librairie des Marais
Salle des fêtes de Limas
Théâtre Pêle-Mêle
Théâtre de Villefranche

 Villefranche
Agglomération
Beaujolais Saône



www.theatredevillefranche.com



COVOITURAGE SUR LE TERRITOIRE

Le Covoiturage quotidien n'a jamais été aussi simple !



NOUVEAU

Depuis le 1^{er} Janvier 2025



KAROS

Téléchargez
l'application Karos
et inscrivez-vous

pour accéder au service
En Covoit' Rendez-vous.

en

COVOIT

Rendez-vous